

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°IDF-068-2022-06

PUBLIÉ LE 29 JUIN 2022

### **Sommaire**

# Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d Île-de-France / Pôle Politiques du Travail

IDF-2022-06-29-00001 - Décision n° 2022-081 du 29 juin 2022 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérims de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Val d'Oise (3 pages)

Page 3

## Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d Île-de-France

IDF-2022-06-29-00001

Décision n° 2022-081 du 29 juin 2022 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérims de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Val d'Oise



#### Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

Liberté Égalité Fraternité

#### Décision n° 2022-081 du 29 juin 2022

portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérims de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Val d'Oise

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Ilede-France

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 8122-1 et suivants.

**Vu** le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

**Vu** l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant Monsieur Gaëtan RUDANT Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021,

Vu l'arrêté ministériel du 18 octobre 2019 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

**Vu** la décision n° 2021-30 du 01 avril 2021 du Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Val d'Oise

#### **DÉCIDE**

#### Article 1:

Sont nommés comme responsables des unités de contrôle de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Val-d'Oise les agents suivants :

- Unité de contrôle n° 1 : Madame FAGOT Isabelle
- Unité de contrôle n° 2 : Madame GUEZOU Marielle
- Unité de contrôle n° 3 : Madame HOUPIN Elsa

#### Article 2:

Sans préjudice des dispositions de l'article R.8122-10-I du code du travail et conformément aux dispositions de l'article R.8122-11 du code du travail, sont affectés dans les sections d'inspection de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Val-d'Oise les agents suivants :

- 1. <u>Unité de contrôle n° 1</u>
- section 1.1 :

Madame FAGOT Isabelle, responsable d'unité de contrôle, est chargée de l'intérim

- section 1.2 : Madame FLUCHER Madison, inspectrice du travail
- section 1.3 : Madame BRUN Priscilla, inspectrice du travail

DRIEETS d'Île-de-France 19/21 rue Madeleine Vionnet 93300 AUBERVILLIERS section 1.4 :

Monsieur Monsieur WYTS William, inspecteur du travail, est chargé de l'intérim

- section 1.5: Madame MELICINE-SORHAINDO Sabrina, inspectrice du travail
- section 1.6: Madame KAROLAK Maud, inspectrice du travail
- section 1.7: Madame ALBANESE Yolande, inspectrice du travail
- section 1.8 : Madame JAMI Brigitte, inspectrice du travail
- section 1.9 :

Monsieur BRUCHET Lionel, inspecteur du travail, est chargé de l'intérim

- section 1.10 : Monsieur BRUCHET Lionel, inspecteur du travail

#### 2. Unité de contrôle n° 2

section 2.1:

Madame Madame DELAHAIGUE Carine, inspectrice du travail, est chargée de l'intérim

- section 2.2 : Madame BANEL Stéphanie, inspectrice du travail
- section 2.3 : Madame HOUARD Guilaine, inspectrice du travail
- section 2.4 : Madame DELCLITTE Eulalie, inspectrice du travail
- section 2.5 : Madame MULON Aurélie, inspectrice du travail
- section 2.6 :

Madame GUEZOU Marielle, responsable d'unité de contrôle, est chargée de l'intérim

- section 2.7 : Madame PASDELOUP Nabila, contrôleure du travail

Madame COMBETTES Kim, inspectrice du travail, est compétente sur cette section pour prendre les décisions qui relèvent de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail, en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

section 2.8 :

Madame GUEZOU Marielle, responsable d'unité de contrôle, est chargée de l'intérim

- section 2.9 : Monsieur DUCLOS Bernard, inspecteur du travail
- section 2.10 :

Madame DELCLITTE, inspectrice du travail, est chargée de l'intérim pour les établissements de transports routiers de la section

Madame GUEZOU Marielle, responsable d'unité de contrôle, est chargée de l'intérim, à l'exception des établissements de transports routiers de la section

- section 2.11: Madame NORMAND Juliette, inspectrice du travail

Monsieur DUCLOS Bernard, inspecteur du travail, est chargé de l'intérim

- section 2.12 : Madame COMBETTES Kim, inspectrice du travail

#### 3. Unité de contrôle n° 3

- section 3.1: Monsieur MARSY Didier
- section 3.2 :

Madame HOUPIN Elsa, reponsable d'unité de contrôle, est chargée de l'intérim sur le secteur de Cergy Centre Madame MELICINE-SORHAINDO Sabrina, inspectrice du travail, est chargée de l'intérim pour les communes de d'Ableiges, Ambleville, Amenucourt, Arthies, Banthelu, Boisemont, Bray et Lû,, Brignancourt, Buhy, Charmont, Chars, Chaussy, Chérence, Cléry en Vexin, Commeny, Courcelles sur Viosne, Frémécourt, Gadancourt, Genainville, Gouzangrez, Guiry en Vexin, Haravilliers, Haute-Isle, Hodent, Le Bellay en Vexin, La Chapelle en Vexin, La Roche Guyon, Le Perchay, Marines, Maudétour en Vexin, Montgeroult, Montreuil sur Epte, Moussy, Nucourt, Omerville, Saint Clair sur Epte, Saint Gervais, Santeuil, Théméricourt, Vallangoujard, Wy dit Joli Village

section 3.3 :

Madame HOUPIN ELSA, reponsable d'unité de contrôle, est chargée de l'intérim

- section 3.4 : Madame DELAHAIGUE Carine, inspectrice du travail
- section 3.5 : Madame BERGUER Sylvie, inspectrice du travail
- section 3.6 : Madame LEROY-CHINSKY Ilana, inspectrice du travail
- section 3.7: Madame VANDAMME Alexandra, inspectrice du travail
- section 3.8: Monsieur WYTS William, inspecteur du travail
- section 3.9 : Madame HOUPIN Elsa, responsable de l'unité de contrôle

#### Article 3:

En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou d'une responsable d'unité de contrôle, l'intérim sera assuré par un ou une autre responsable d'unité de contrôle.

En cas d'absence ou d'empêchement du responsable d'unité de contrôle en charge de la section 3-9, l'intérim sera assuré par un autre responsable d'unité de contrôle. En cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, l'intérim sera assuré par un inspecteur ou une inspectrice du travail affecté(e) sur l'UC3, et en cas d'absence ou d'empêchement

2/3

de celui-ci ou de celle-ci, par un inspecteur ou une inspectrice du travail affecté(e) sur l'une des deux autres unités de contrôle.

En cas d'absence ou d'empêchement d'un inspecteur ou d'une inspectrice du travail, l'intérim sera assuré par un inspecteur ou inspectrice du travail affecté(e) dans la même unité de contrôle ou une autre unité de contrôle ou par un responsable d'unité de contrôle dans la même ou une autre unité de contrôle.

En cas d'absence ou d'empêchement d'un contrôleur ou d'une contrôleure du travail, l'intérim sera assuré par un inspecteur ou inspectrice du travail affecté(e) dans la même unité de contrôle ou une autre unité de contrôle ou par un responsable d'unité de contrôle affecté dans la même ou une autre unité de contrôle.

#### Article 4:

La décision n° 2022 066 du 25 mai 2022 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérims de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Val d'Oise est abrogée.

#### Article 5:

La présente décision prend effet au 1er juillet 2022.

#### Article 6:

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France est chargé de l'application de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Ile-de-France.

Fait à Aubervilliers, le 29 juin 2022 Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la region Ile-de-France

oëtan RUDANIT

SIGNÉ PAR CERTIFICAT ÉLECTRONIQUE

Gaëtan RUDANT